

Ces hausses de prix déraisonnables imposées par l'industrie la plus lucrative du pays sont économiquement irresponsables et moralement indéfendables. Elles menacent sérieusement le bien-être de la nation et la stabilité de notre économie.

Je demande aux députés d'écouter attentivement cet extrait de la déclaration de M. Reuther:

Au lieu d'une augmentation de prix, l'industrie de l'automobile pourrait fort bien se permettre de diminuer considérablement le prix de ses modèles de 1967. Malgré une légère baisse depuis 1965, les bénéfices nets de l'industrie de l'automobile au cours des six premiers mois de 1966 représentaient un taux de rendement annuel extraordinaire de 20.9 p. 100 sur les placements des actionnaires—le plus haut de n'importe quelle industrie manufacturière aux États-Unis et une fois et demie plus élevé que la moyenne de tous les fabricants.

Je signale encore cet extrait:

Si l'industrie s'était contentée du taux de rendement moyen dans l'industrie de fabrication, elle aurait pu réduire de \$251 le prix de gros de chaque automobile, ce qui équivaudrait à une réduction d'environ \$350 du prix à la consommation.

Voilà, monsieur l'Orateur, les paroles d'un homme qui est en rapport étroit avec l'industrie de l'automobile. Le syndicat ouvrier qu'il dirige a offert l'an dernier de ne pas exiger d'augmentation de salaire si la société s'engageait à réduire de \$100 le prix de chaque automobile. Selon M. Reuther, au cours des six premiers mois de cette année, les trois grands fabricants d'automobiles ont enregistré des bénéfices nets de près de 21 p. 100 sur les investissements de leurs actionnaires. S'ils s'étaient contentés des bénéfices moyens enregistrés en général par les fabricants aux États-Unis et au Canada, ils auraient pu diminuer de \$251 le prix de gros de chaque automobile, ce qui aurait entraîné une diminution de \$350 sur chaque automobile vendue au consommateur. Cela fait ressortir, monsieur l'Orateur, combien il est nécessaire que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour établir un rapport convenable entre les salaires et les traitements et les prix à la consommation et les bénéfices.

● (5.00 p.m.)

Personne ne soutient qu'il soit possible de donner à cette corrélation un caractère d'invariabilité. C'est évident que si son prix de revient augmente, le fabricant doit augmenter son prix de vente. Dans une économie dont la productivité s'accroît chaque année, des directives précises s'imposent afin d'assurer une répartition raisonnablement équitable de l'augmentation de la richesse nationale entre les divers secteurs économiques de notre société.

Tout comme les autres députés sans doute, le discours que M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, a prononcé à

[M. Douglas.]

Rome il y a une semaine ou dix jours m'a vivement intéressé. M. Rasminsky a dit ce que nous, du parti néo-démocrate, cherchons à faire comprendre au ministre des Finances depuis deux ans. Il a fait observer que nos mesures fiscales et monétaires ne suffisent plus à assurer la stabilité de notre économie et une juste répartition du revenu national. Le moment est venu, a-t-il ajouté, d'élaborer des programmes et des politiques supplémentaires, de formuler des directives impérieuses, d'établir des rapports justes et équitables entre les salaires, les prix et les bénéfices.

La population du Canada ne tolérera pas toujours que ceux qui vivent de placements—actions, obligations, hypothèques et autres titres analogues—jouissent de plus en plus de la prospérité nationale, tandis que le cultivateur en jouit de moins en moins et le salarié un peu moins également. Pour des raisons d'ordre économique et humanitaire, une meilleure répartition du revenu national s'impose au Canada. Abstraction faite des familles non agricoles, 18 p. 100 de nos familles touchent un revenu inférieur à \$2,000 et 29 p. 100 de nos familles non agricoles, un revenu inférieur à \$3,000. Ainsi, une grande partie de la population vit dans la pauvreté, incapable d'acheter les produits de l'industrie, de la ferme ou de la pêche. Quand on songe que, de 1961 à aujourd'hui, le cinquième le mieux partagé de notre population touchait 42.5 p. 100 du revenu national, tandis que le cinquième le moins fortuné n'en touchait que 4.5 p. 100, on commence à comprendre jusqu'à quel point la répartition du revenu est inéquitable. Notre parti estime que le gouvernement actuel a été d'une négligence grossière en ne s'occupant pas de cette mauvaise répartition du revenu et qu'il a manqué à son devoir en n'établissant pas les principes directeurs nécessaires à un rapport plus juste et raisonnable entre les parts que touchent les différents groupes qui contribuent à la production de notre richesse nationale.

Parce que nous sommes convaincus qu'il faut faire quelque chose, parce que, à notre avis, le gouvernement n'a indiqué en aucune façon qu'il avait l'intention d'agir, et promptement, en ce qui concerne les problèmes que j'ai mentionnés, je propose, appuyé par le député d'York-Sud (M. Lewis):

Que tous les mots qui suivent le mot «que» soient biffés et remplacés par ce qui suit:

«puisque les traitements et les salaires sont demeurés approximativement les mêmes et que le revenu des cultivateurs a baissé par rapport au revenu total national sur une période d'années, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas présenté des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité et du revenu national croissants parmi tous les groupes au Canada, plus particulièrement en vue de l'accroissement du coût de la vie.»